

## Aides

---

Impôts indirects de l’Ancien Régime.

## Albergue

---

Rente seigneuriale représentant l’ancien droit de gîte que le seigneur peut exercer dans la maison de son vassal ; ce droit a été converti en redevance en argent.

## Allivrement

---

Attribution à une communauté d’habitants et aux fonds situés dans cette communauté du nombre de livres livrantes ou de fractions de livres auquel est estimée sa force contributive et d’après lequel est fixée sa part d’impôt.

## Ban

---

Droits féodaux du seigneur sur sa seigneurie permettant d’obliger les habitants de la seigneurie à moudre leur grain, cuire leur farine, pressurer leurs fruits au moulin, au four et au pressoir seigneurial que le seigneur est obligé, en contrepartie, de maintenir en bon état.

## Barry

---

Faubourg en occitan.

## Brevette

---

Résumé du compoix (d’où l’appellation) qui indique les mutations de propriétés pour une courte période. Les greffiers préfèrent parfois confectionner une brevette au lieu de tenir à jour l’usuel du compoix.

## Calendes

---

Le mois romain est divisé en trois sections inégales par les jours nommés Calendes, Nones et Ides. Les Calendes sont invariablement le 1<sup>er</sup> du mois, les Nones le 5 (janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre et décembre) ou le 7 (mars, mai, juillet et octobre), les Ides le 13 (janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre et décembre) ou le 15 (mars, mai, juillet et octobre).

## Capitation

---

Impôt établi en 1695 pesant sur toutes les familles réparties selon la profession du chef de famille (22 classes d'imposition sont définies).

## Cazal

---

Petite maison en occitan.

## Chapitre

---

Assemblée des chanoines réunis autour de l'évêque pour délibérer de leurs affaires.

## Collecteur

---

Membre de la communauté d'habitants chargé sous sa responsabilité propre de répartir et recouvrer les impositions de l'année. Le collecteur prend la levée de l'imposition en ferme ; si aucun collecteur n'est trouvé, il est désigné et reçoit l'appellation de « collecteur forcé ».

## Communauté d'habitants

---

Plus petite division territoriale et administrative de l'Ancien Régime, ancêtre direct de la commune actuelle.

## **Compoix**

---

Cadastre des biens-fonds d'une communauté sous l'Ancien Régime où est présentée la liste des propriétaires et de leurs propriétés ainsi que l'estimation foncière de chaque terre et bâtiment. Lors de la confection d'un compoix, deux volumes sont rédigés : la matrice et l'usuel. La matrice est conservée dans les archives telle quelle pour servir de témoin ; l'usuel est tenu à jour des mutations qui affectent les propriétés.

## **Compoix cabaliste**

---

Cadastre des biens meubles où est présentée la liste des propriétaires et de leurs biens ainsi que leurs valeurs imposables.

## **Compoix diocésain**

---

Document fiscal précisant la quote-part d'imposition de chaque communauté dépendant d'une circonscription fiscale appelée « diocèse civil ».

## **Consuls**

---

Administrateurs particuliers placés à la tête d'une communauté d'habitants et élus chaque année.

## **Cour des Aides**

---

La Cour des Aides est créée en Languedoc en 1437 par le roi Charles VII. Son ressort comprend le Languedoc, le Rouergue, le Quercy et une partie de la Guyenne ; son siège est fixé à Montpellier en 1467. Elle est chargée de juger souverainement au civil et au criminel les affaires relatives à la levée des impôts tels que la taille, les aides, la gabelle...

## **Cour des Comptes**

---

La Chambre des Comptes de Montpellier est créée en 1522 par le roi François I<sup>er</sup>. Elle est chargée de veiller à la conservation du domaine royal et à la vérification des comptes de tous les agents du roi maniant des deniers publics. Elle est aussi chargée d'enregistrer les édits et déclarations concernant le domaine, les lettres d'anoblissement, d'affranchissement, de naturalisation, de légitimation et de recevoir les foi et hommage, aveu et dénombrement des fiefs relevant de la couronne.

## **Cour des comptes, aides et finances**

---

La Cour des comptes, aides et finances de Montpellier est créée en 1629 par l'union de la Cour des Aides de Languedoc et de la Chambre des Comptes de Montpellier.

## **Denier**

---

Monnaie de cuivre valant le douzième d'un sol et le deux cent quarantième d'une livre.

## **Diocèse civil**

---

Voir Compoix diocésain.

## **Dixième**

---

Impôt du dixième des revenus établi en 1710.

## **Estime**

---

Ancêtre du compoix. Le livre d'estime est réalisé au moyen des déclarations écrites ou orales des contribuables sous serment et sans recours à l'arpentage.

## **États de Languedoc**

---

Assemblée provinciale des trois Ordres dont la charge principale consiste à discuter et à répartir les impôts.

## **Fabrique**

---

Ensemble des clercs et des laïcs chargés de l'administration des fonds et revenus affectés à la construction et à l'entretien d'une église.

## **Feudiste**

---

Spécialiste du droit féodal.

## **Forain**

---

Individu payant la taille pour des biens dépendant du ressort d'une communauté mais résidant hors de la communauté.

## **Gabelle**

---

Impôt sur le sel.

## **Ides**

---

Voir Calendes.

## **Inféodation**

---

Action de donner une terre à un vassal pour qu'il la tienne en fief de son seigneur.

## **Instrument**

---

Acte juridique (accord, transaction...) sur parchemin.

## **Lausime**

---

Droit de mutation versé par l'acheteur d'un bien sujet à imposition au seigneur direct de ce bien.

## Livre

---

Monnaie de compte équivalent à 20 sols.

## Lods et ventes

---

L'un des plus importants droits seigneuriaux dû au seigneur en cas de mutation d'un héritage roturier.

## Matrice (de compoix)

---

Voir Compoix.

## Nones

---

Voir Calendes.

## Office

---

Fonction publique permanente et stable dont le titulaire possède des devoirs déterminés par les coutumes et ordonnances. Le titulaire est propriétaire de sa charge qu'il peut transmettre.

## Procureur

---

Officier chargé dans une procédure de guider les parties et de les représenter en justice.

## Recherche générale

---

Opération de réfection du compoix diocésain.

## **Reconnaissance**

---

Énumération des obligations que doit un vassal à son seigneur pour une possession particulière.

## **Recteur de la maison des lépreux**

---

Administrateur des biens des lépreux.

## **Régale**

---

Droit royal de disposer des revenus des évêchés et archevêchés vacants pendant la durée de la vacance.

## **Sénéchaussée**

---

Tribunal connaissant les appels des jugements des prévôts et châtelains et rendant la justice avec appel au présidial et au parlement.

## **Sentence arbitrale**

---

Acte juridique d'arbitrage entre deux parties en désaccord.

## **Sestéral**

---

En occitan, mesure publique creusée dans une pierre scellée au marché de certaines villes.

## **Sigillier**

---

Personne autorisée par l'évêque à pouvoir apposer un sceau d'authentification au bas d'un acte officiel.

## **Sol (ou sou)**

---

Monnaie de compte équivalent à 12 deniers ; monnaie de cuivre.

## **Subvention**

---

Droit d'octroi perçu à l'entrée d'une ville.

## **Syndics de la communauté**

---

Nom médiéval des consuls (voir Consuls).

## **Syndic du diocèse**

---

Officier du diocèse civil chargé de préparer le travail de répartition des impôts entre les communautés.

## **Taille**

---

Imposition levée sur les personnes et sur les biens par le seigneur et par le roi.

## **Temporalité d'un évêché**

---

Terres et biens appartenant à l'évêque.

## **Usuel (de compoix)**

---

Voir Compoix.

## **Vidimus**

---

Attestation par laquelle on certifie qu'un acte est conforme à l'original.



## **Viguerie**

---

Circonscription administrative et judiciaire dont le ressort est peu étendu (le plus souvent quelques communautés).

## **Viguiers**

---

Officier placé à la tête d'une viguerie.

## **Vingtième**

---

Impôt du vingtième des revenus établi en 1749.